

Ville luxembourgeoise jusqu'en 1659

Loi de Beaumont.

Emu par le sort misérable des campagnes, Guillaume de Champagne, dit Guillaume aux Blanches mains, archevêque de Reims depuis 1176, est singulièrement frappé de ce que les serfs, sous le coup de leurs maux, désertent les domaines ruraux pour se réfugier dans les communes où la liberté les attire. Le seul moyen d'arrêter cette émigration funeste et de mettre un terme à ces déplorables misères, c'est de briser le joug pesant de la féodalité, d'anéantir un régime ruineux pour les seigneurs et les sujets. Ce que veut Guillaume, c'est une communauté, une association libre et indépendante sous la souveraineté de son seigneur ; ce qu'il veut, c'est la liberté de mariage et de locomotion, la propriété du sol moyennant des redevances légères et fixes, la faculté de choisir dans leur sein des magistrats pour administrer leurs intérêts et juger leurs différends, en un mot, remplacer le servage par la franchise des personnes et des biens, par la franchise de l'administration et de la justice. Guillaume prend la résolution de faire l'application de cet idéal à une de ses terres, la ville de Beaumont-en-Argonne. En conséquence, il adresse en 1182 à ses amis et fâchés les maires, jurés et autres hommes de ce lieu, une charte de coutumes et de libertés. Elle règle en 58 articles la plupart des questions qui peuvent se poser dans l'administration d'une ville. Durant quatre siècles, la charte de Beaumont s'étendit à plus de 500 villes, bourgs et villages. Thiébaut I^{er} († 1214), neveu de Guillaume de Champagne, et sa femme Ermesinde, affranchiront Marville à la charte de Beaumont, avant 1214.

(d'après Edouard BONVALOT)

L'histoire de Marville se fait précise à partir de Thiébaut 1^{er}, comte de Bar qui gouverne Marville de 1189 à 1214.

Trois événements majeurs sont décisifs pour l'avenir de Marville :

- Thiébaut I^{er} (1189-1214), comte de Bar affranchit la communauté des gens de Marville à la loi de Beaumont (ce qui règle le droit des personnes).
- Thiébaut I^{er} épouse Ermesinde de Luxembourg, et lui lègue Marville, Arrancy et toutes leurs dépendances. Par ce legs, Marville sera rattachée au Luxembourg jusqu'en 1659 (ce qui est à l'origine de la co-souveraineté des familles de Bar et de Luxembourg sur Marville).
- Le 1^{er} avril 1270, Waléran III de Montjoie-Faulquemont et Marville, arrière-petit fils d'Ermesinde, vend les deux seigneuries de Marville et d'Arrancy à Thiébaut II de Bar et Henri V de Luxembourg (ce qui règle le droit des Terres Communes jusqu'au Traité des Pyrénées en 1655).

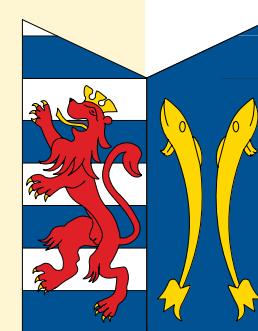


Carte de Marville en 1700.

A partir de 1270, les territoires de Marville et d'Arrancy deviennent Terres Communes des comtés puis duchés de Luxembourg et de Bar.

Les habitants de Marville « affranchis à la loi de Beaumont » s'administrent eux-mêmes grâce à une municipalité élue par eux chaque année et qui comprend un maire, assisté d'un lieutenant, six échevins et quarante jurés dits « quarante hommes » dotés d'attributions administratives, financières et judiciaires.

70 ans après la création des Terres Communes, les co-seigneurs des deux duchés, Henri IV de Bar et Jean l'Aveugle instituent une double administration.



MARVILLE
TERRES COMMUNES

Ville luxembourgeoise
jusqu'en 1659

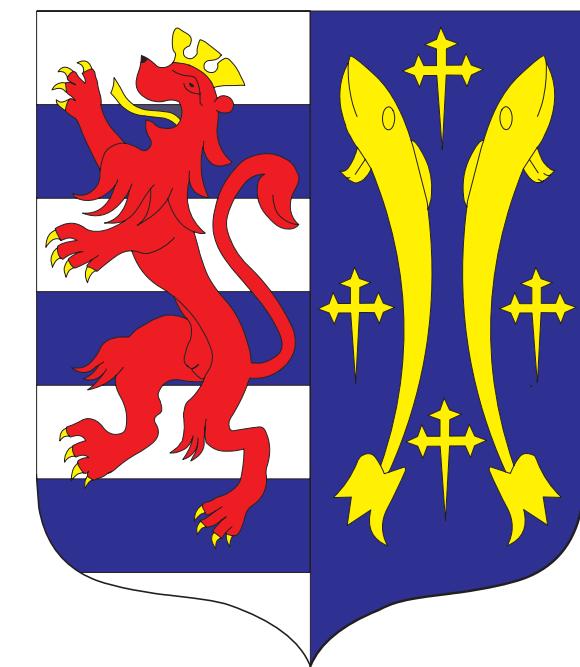


Deux maisons du XVI^e siècle sur La Grande Place.

LES TROIS GRANDES PERIODES DES TERRES COMMUNES

La période barro-luxembourgeoise, 1300-1420.

- Confection d'un sceau en 1327, à dextre aux armes de Luxembourg, à senestre aux armes de Bar.
- En 1415, Antoine de Brabant, souverain du Luxembourg, et Edouard III de Bar meurent à Azincourt. A Edouard succède son frère Jean, cardinal évêque de Verdun qui transmet en 1419 ses états à son petit-neveu René 1er d'Anjou, qui épousera Isabelle, héritière de Lorraine.
- Charles II de Lorraine, père d'Isabelle et tuteur de René, prend possession de Marville en 1420.



La période lorraino-bourguignonne, 1420-1520.

- En 1441, Elisabeth de Goerlitz, veuve d'Antoine de Brabant, institue son neveu le duc de Bourgogne Philippe le Bon, gouverneur du Luxembourg et de ses dépendances.
- En 1473, René II, petit fils et héritier de René I^{er}, réunit sous son autorité les duchés de Lorraine et de Bar.
- Un conflit éclate entre René II et Charles le Téméraire, fils de Philippe le Bon. Charles meurt en 1477 à Nancy et René II « prend en ses mains la part (de Marville) dudit Duc de Bourgogne ». Sous la pression du roi de France, Charles VIII, il s'entend avec Marie de Bourgogne, fille du Téméraire.
- A la mort de celle-ci en 1482, son fils Philippe le Beau est le nouveau co-seigneur de Marville.
- Enfin en 1519, Charles de Luxembourg, fils de Philippe le Beau, devient l'empereur Charles Quint. Il s'accorde avec Antoine le Bon de Lorraine, fils de René II, sur les Terres Communes. La neutralité de Marville est sauvegardée.



Peinture représentant la mort de Charles le Téméraire devant la tour de la Commanderie à Nancy, tirée du "Songe du Pastourel", poème à la gloire de René II. Manuscrit du XVI^e siècle conservé à la Bibliothèque Nationale de Vienne (Autriche). Détail de la mort du Téméraire ci-dessous.



La période hispano-lorraine, 1520-1661

- Le XVI^e siècle est la période la plus heureuse et la plus brillante de l'histoire de Marville. La guerre fait rage autour d'elle, mais elle sait garder sa neutralité notamment grâce au talent de diplomate d'Antoine le Bon auprès des deux antagonistes de l'époque : Charles Quint et François 1^{er}. La neutralité de Marville, réaffirmée en 1536, 1542, 1543 et en 1551, permet à la ville d'être prospère. Elle compte 2000 habitants, ce qui fait d'elle une des principales villes du Luxembourg. Les fonctionnaires des duchés et les riches marchands s'y font construire des hôtels particuliers. Le commerce et l'industrie se développent. L'église paroissiale s'agrandit.
- Deux traités vont régler le sort de Marville et interrompre un statut privilégié de 4 siècles. En 1659, par le traité des Pyrénées, l'Espagne lointaine héritière du Luxembourg cède à la France sa part de Marville. En 1661, par le traité de Vincennes, Charles IV de Lorraine héritier de Bar, abandonne à son tour à Louis XIV ses droits sur la cité.

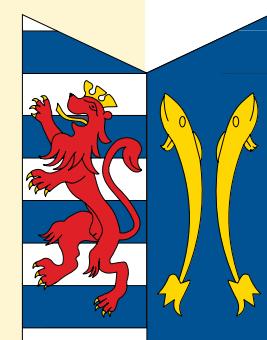
Cette exposition a été réalisée par la Direction des Affaires culturelles de Lorraine, Service régional de l'Inventaire.

• PHOTOGRAPHIE : G. André, D. Bastien, Gérard Coing, A. George, M. Kérgignard, Ph. Louste.

• DOCUMENTATION GRAPHIQUE : St. Froehlich, C. Malinverno, O. Perrot, A. Schneider, A. Tosi, avec la collaboration du lycée Loritz de Nancy (S. Guichard, M.-A. Steinmetz et J. Weick).

• MAQUETTE : D. Bastien, S.Collin-Roset, A. George, Agence Publicis.Signé.

Elle fait suite aux travaux d'inventaire topographique menés par S. Collin-Roset, avec la collaboration de la municipalité et des habitants de Marville, de J. Grison, J. Guillaume, M.-F. Jacobs, P. Laurent, R. Nicolas, J. Rouyer, H. Simon, et des associations « Marville-Terres Communes » et « Société d'art et d'histoire de Marville ».



MARVILLE
TERRES COMMUNES